

CR Visio TDJ2024 – Quatrième rassemblement des collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » en Auvergne-Rhône-Alpes (28/02)

Le lundi 28 février 2021, le Mouvement Olympique et Sportif Auvergne-Rhône-Alpes a eu le plaisir de réunir la **communauté des collectivités territoriales labellisées « Terre de Jeux 2024 »** pour la quatrième fois lors d'un webinaire. Cette rencontre était à l'initiative du Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes et des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs des territoires, avec la participation du Comité Paralympique et Sportif Français et le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La thématique de ce rassemblement est « **Développer le parasport en Auvergne-Rhône-Alpes** ».

Compte-rendu

1. Temps d'accueil

Mot de bienvenue et les actualités du label

Marie-Christine PLASSE, vice-présidente en charge des politiques publiques et du haut-niveau au Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements à tous nos partenaires, participants et animateurs de cette visioconférence.

Mise à l'honneur des dernières promotions : 245 collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » dans la communauté des collectivités territoriales labellisées « Terre de Jeux 2024 » en Auvergne-Rhône-Alpes.

Nombre de communes	199
Nombre d'intercommunalités	30
Nombre de métropoles	6
Nombre de départements	9
Nombre de région	1

Ain	25
Allier	9
Ardèche	18
Cantal	8
Drôme	13
Haute-Loire	8
Haute-Savoie	25
Isère	51
Loire	21
Puy-de-Dôme	13
Rhône	37
Savoie	16

2. Présentation du parasport en AURA

L'état des lieux du parasport en AURA

Benoit CHANAL, référent paralympique territorial Auvergne-Rhône-Alpes, b.chanal@france-paralympique.fr

Constat d'un manque de données sur le public et sa pratique sportive.

Une diversité des handicaps : handisport pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel ; sport adapté pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap psychique et/ou mental.

Besoin d'une diversité de l'offre pour permettre une pratique pour tous : structurer l'offre dans les clubs pour améliorer l'accueil et donner confiance aux pratiquant.e.s en situation de handicap.

Un faible taux de pratique chez les jeunes : 5,9% de licences chez les moins de 20 ans contre 37,4% en population générale en Auvergne-Rhône-Alpes.

66,1% des équipements accessibles du parc régional au regard de la norme, peu de prise en compte de la notion d'usage : 21,1% accessibilité aux vestiaires ; 17,7% accessibilité aux sanitaires ; 5,4% accessibilité aux personnes déficientes sensorielles.

Tendre vers une accessibilité universelle au-delà de la réglementation.

Dispositifs de soutien financier peu connus : ANS, conseils départementaux, conseil régional.

Liste de préconisations pour développer le parasport en AURA

- Renforcer l'état des connaissances et des besoins aux différents échelons territoriaux, améliorer la communication sur l'offre de pratique existante
- Structurer et développer l'offre de pratique parasportive en impliquant les ligues comités, clubs en formant les éducateurs et dirigeants
- Encourager les collectivités départementales et infra-départementales à mettre en œuvre des politiques transversales qui associent tous les acteurs (pas uniquement le mouvement sportif)
- Répondre aux besoins et attentes des pratiquants en apportant des solutions aux freins sur les facteurs exogènes (accessibilité, transport, accompagnement)

<https://france-paralympique.fr/wp-content/uploads/2021/12/edl-auvergne-rhone-alpes.pdf>

Le guide des parasports à destination des élu.e.s en charge du sport

Benoit CHANAL, référent paralympique territorial Auvergne-Rhône-Alpes, b.chanal@france-paralympique.fr

Les collectivités locales : compétences et actions de proximité comme levier pour développer la pratique (soutien à la pratique, équipement et accessibilité, encadrement et formation, lien avec le milieu scolaire).

Guide du parasport pour accompagner les élu.e.s dans leur démarche de politique parasportive

CR Visio TDJ2024 – Quatrième rassemblement des collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » en Auvergne-Rhône-Alpes (28/02)

- Introduction : quelques chiffres du handicap, typologie du handicap, possibilités d'accueil dans les fédérations sportives, compétences des collectivités territoriales
- Boîte à outil : fiches explicatives et cas pratiques, démarche à suivre, bonnes pratiques
- Equipements sportifs : notions, accessibilité de norme et accessibilité d'usage, réglementation, documentation et ressources existantes, publics, acteurs et partenaires, financement
- Exemples concrets de mise à accessibilité par des villes : tribunes, aires de jeux, espace de circulation, sanitaires, stationnement, vestiaires

<https://indd.adobe.com/view/dfe411eb-2dcb-4861-bd59-6bfb2043f4de>

Le site sport et handicap

Quentin DUMAS, chargé de mission handicap au Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes, handicap.aura@franceolympique.fr

Objectif : permettre aux personnes en situation de handicap, clubs, collectivités de trouver des clubs, financements, formations sur le parasport.

- Liste des clubs para-accueillants dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes par discipline et par villes
- Actualités du parasport dans la Région, événements
- Liste des référent.e.s régionaux et départementaux : CPSF, Région, DRAJES, CROS, CDOS, ligue de handisport, ligue de sport adapté
- Formations : sportif.ve.s, athlètes de haut-niveau, arbitres, bénévoles et élu.e.s, tous publics
- Financement : recensement des aides disponibles sur la thématique

<https://sportethandicap.crosauvergnerhonealpes.fr/>

3. Les campagnes de subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Elise LE GOFF, mission de service civique animation du label TDJ2024 au Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes, reseau.aura@franceolympique.com

Présentation des ressources financières disponibles pour les collectivités territoriales

Site handisport : recense l'ensemble des aides financières qui existent pour développer la pratique et les équipements parasportifs.

<https://www.handisport.org/aides-financieres/>

Site CPSF : outil de recherche de financement pour les projets parasportifs, plateforme numérique qui recense les aides permettant de soutenir les projets para sportifs sur tout le territoire.

<https://financements.france-paralympique.fr/>

Campagne de subvention régionale pour les travaux de construction, de rénovation ou d'agrandissement d'un équipement sportif de proximité ayant une dimension « sport pour tous ».

- Collectivités publiques, sociétés professionnelles sportives privées, associations loi 1901

**CR Visio TDJ2024 – Quatrième rassemblement des collectivités
labellisées « Terre de Jeux 2024 » en Auvergne-Rhône-Alpes (28/02)**

- Projets d'équipements qualifiés de proximité et de niveau local, équipements dont l'impact sur le sport pour tous est avéré, équipements dont l'impact dans le domaine de la santé par le sport est avéré
- Plafonnement à 20% de 670.000€HT pour des équipements de sport collectifs en libre accès
- Plafonnement à 50% de 100.000€HT pour des équipements sportifs en libre accès

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/375/289-financer-les-travaux-de-construction-renovation-ou-agrandissement-d-un-equipement-sportif-de-proximite-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

Campane de subvention régionale pour l'aménagement et l'équipement d'une aire de jeux inclusive permettent d'offrir aux enfants en situation de handicap un lieu de jeux et de rencontres en plein air.

- Etablissements de santés publics et privés, établissements médico-sociaux, centre de soins et de suite et rééducation, associations loi 1901, collectivités territoriales
- Projets d'acquisition d'équipements spécifiques pour aménager des aires de jeux inclusives et le montage des équipements ; d'accessibilité des aires de jeux, d'installation d'un sol adapté.
- Plafonnement à 80% des dépenses dans la limite de 15.000€, un seul projet par collectivité

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/380/289-amenager-et-equiper-une-aire-de-jeux-inclusive-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

4. Moment d'échange

Foire aux questions

Les aides dans les départements découlent des SDJES donc quelle est la démultiplication des DRAJES vers les SDJES ?

Les aides dans les départements découlent des SDJES qui viennent de l'ANS. Ces aides sont déployées par la DRAJES en région, et les services départementaux sont là pour évaluer et flécher les financements sur les territoires. Il n'y a pas de démultiplication DRAJES et SDJES.

Puisque tout équipement neuf doit être aux normes d'accessibilité, il n'y a pas d'aide de mise en accessibilité pour le neuf ?

La campagne de subvention régionale « financer les travaux de construction, rénovation, agrandissement d'un équipement sportif de proximité » concerne aussi la construction d'équipements de neufs. Il existe d'autres campagnes de subventions par l'ANS qui ne concernent pas spécifiquement les équipements para-accueillants qui peuvent financer la construction d'équipements neufs, mais la collectivité doit être en territoires carencés urbains, en quartier de la politique de la ville, en territoires carencés ruraux, en zone de revitalisation rurale, ou un territoire ultramarin.

<https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite>

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/375/289-financer-les-travaux-de-construction-renovation-ou-agrandissement-d-un-equipement-sportif-de-proximite-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

Témoignages

Monsieur Yves BOULINGUEZ, directeur des sports à Valence Romans Agglomération (26). Je souhaite partager l'expérience de la mise en œuvre de l'accessibilité aux personnes handicapées physiques et moteurs de notre plan piscine. Dès la conception, nous avons travaillé avec l'association handisport et de sport adapté et les associations de personnes handicapées. Grâce à nos échanges avec les associations, nous avons mis trois dispositifs en place en dehors des procédures habituelles et réglementaires pour les personnes mal voyantes et non-voyantes dans la réalisation de nos trois piscines : deux chenils à l'intérieur de la piscine pour les chiens accompagnants, la mise en place d'un système de guidage pédo-tactile de la place de parking à l'échelle de mise à l'eau. Enfin, l'association handisport a attiré notre attention sur les conditions de change des personnes handicapées physiques et moteur : nous avons aménagé dans nos vestiaires collectifs des bancs afin qu'une personne adulte puisse se changer en position couchée. Ces expériences de mise en accessibilité ont été possibles grâce à la concertation avec le milieu sportif et le tissu associatif.

Lorsque nous avons choisi nos mises à l'eau pour les personnes handicapées, nous les avons testées avec le club handisport. Grâce à leurs conseils, nous avons choisi le système le plus adapté : un système de mise à l'eau électrique et non pas mécanique. Je recommande d'associer le mouvement sportif ou non au choix des équipements voire à leur test.

Les maîtres d'œuvres se contentent d'appliquer la réglementation, ils ne se mettent pas à la place des personnes handicapées. Il faut imposer une vision qui va au-delà de la réglementation qui est minimaliste, écouter le tissu associatif dès la partie conception, pour avoir une démarche d'accueil et de bien-être des personnes handicapées.

Monsieur Jacques LADERRIERE, comité départemental handisport de l'Ain (01). Les comités départementaux sportifs sont à même d'aider les collectivités pour du conseil. Puisque nous évoquons les piscines, certains systèmes de mises à l'eau sont réhabilités par rapport au handicap, quand d'autres sont parfaitement adaptées. Les comités départementaux sportifs, handisport et sport adapté sont à la disposition des collectivités pour les aider dans leur réflexion. Nous avons des personnes en situation de handicap qui peuvent les accompagner sur le terrain pour travailler avec les collectivités sur les possibilités d'aménagements. Il faut penser à intégrer tous les handicaps.

Arthur BOIX-NEVEU, maire de Barberaz (73). Nous allons rénover notre plateau sportif avec la mise en place d'un city-stade, d'un terrain de basket, d'une piste d'athlétisme. L'ensemble sera accessible aux PMR. Nous souhaitons faire intervenir le mouvement sportif et parasportif pour visiter les infrastructures. Nous travaillons déjà avec le CDOS Savoie.

5. Les actualités du parasport

Semaine Olympique et Paralympique

Caroline CHARLES, chargée de promotion et de communication du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire, communication@maisondessoirsloire.com

**CR Visio TDJ2024 – Quatrième rassemblement des collectivités
labellisées « Terre de Jeux 2024 » en Auvergne-Rhône-Alpes (28/02)**

Objectifs : promouvoir la pratique sportive chez les jeunes (30min d'activité quotidienne), mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives, mettre l'accent sur le parasport (inclusion).

Edition 2022 : le sport pour l'environnement et le climat

Exemples d'actions : <https://cdos42.fr/retour-sur-notre-semaine-olympique-et-paralympique-2022/>

Edition 2023 : changer le regard sur le handicap

Nouveautés : les coupons générations 2024 <https://generation.paris2024.org/coupon-generation-2024>

Jeux Paralympiques d'hiver de Pékin 2022

Thierry COULON, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Haute-Savoie, thierrycoulon@franceolympique.com

- Du 4 au 13 mars 2022
- 78 épreuves, 6 sports de glace et de neige
- Retransmission en direct : <https://www.france.tv/> et <https://www.equipedefrance.com/>

Benjamin Daviet : porte drapeau, biathlète et fondeur licencié au handisport annécien, quintuple médaillé aux Jeux Paralympiques de Sochi (2018)

Liste des sélectionnés en Auvergne-Rhône-Alpes : <https://crosauvergnerhonealpes.fr/jeux-olympiques-dhiver-de-pekine-2022-liste-definitive-des-para-sportif-ve-s-aurhalpin-e-s-qualifie-e-s/>

6. Conclusion

Mot de clôture

Christian LEVARLET, président Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes, president.aura@franceolympique.com

Remerciements et clôture

Les suites de l'animation du label

Marie-Christine PLASSE, vice-présidente en charge des politiques publiques et du haut-niveau au Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes

Communication comme outil d'animation du label TDJ2024

- Groupe Facebook « Communauté des collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » en AURA »
- Newsletter « Territoires de sport » à destination des collectivités territoriales (Paris 2024 et Terre de Jeux 2024, ministère chargé des sports, mouvement olympique, vie sportive en collectivité, développement durable).

**CR Visio TDJ2024 – Quatrième rassemblement des collectivités
labellisées « Terre de Jeux 2024 » en Auvergne-Rhône-Alpes (28/02)**

- Magazine « Esprit Bleu » : publication papier rédigée et éditée par le CROS Auvergne-Rhône-Alpes 3 fois par an, pour les ligues, comités sportifs régionaux, collectivité territoriale.